

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0172**

commune (s) :

objet : Garantie d'emprunt accordée à ICF Sud-Est Méditerranée - Précision apportée à la décision n° B - 2008 - 5881 du 14 janvier 2008

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0172**

objet : **Garantie d'emprunt accordée à ICF Sud-Est Méditerranée - Précision apportée à la décision n° B - 2008 - 5881 du 14 janvier 2008**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.10.

Par décision de Bureau en date du 14 janvier 2008, la Communauté urbaine a accordé une garantie d'emprunt à ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition de 12 logements en prêt PLUS situés à l'angle du 9, rue Barriot et de l'avenue de Verdun à Dardilly.

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de préciser que la garantie accordée est de 656 642 € représentant 85 % d'un prêt de 772 520 € et non de 558 146 € comme indiqué dans la décision de Bureau.

Les autres conditions de la décision sont inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Précise que, dans la décision de Bureau n° B-2008-5881 du 14 janvier 2008, le montant garanti pour le prêt PLUS relatif à l'opération d'acquisition de 12 logements situés à l'angle du 9, rue Barriot et de l'avenue de Verdun à Dardilly est de 656 642 € représentant 85 % d'un prêt de 772 520 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.